

Niveau :	BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE					Année 2023-2024
Domaine :	INFORMATION COMMUNICATION					BUT3 180 ECTS
Mention :	INFORMATION-COMMUNICATION IC MLP MÉTIERS DU LIVRE ET DU PATRIMOINE					
Volume horaire étudiant :	84h	301h	85h	h	220h	
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		RNCP 35364	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
<p>Chef de département</p> <p>Nabil BEN ABDALLAH Maître de conférence ☎ 03.80.39.65.21 ic-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p>Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Suivi scolarité ☎ 03.80.39.65.34 scol-ic@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat Pédagogique : Anne JACOB ☎ 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON-AUXERRE Département Information-Communication Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le parcours « Métiers du Livre et du Patrimoine » (MLP) a pour objectif de former des professionnels susceptibles d'exercer dans les différents secteurs de la chaîne du livre et de la culture, principalement les bibliothèques, les librairies, les maisons d'édition, les musées et des services à caractère patrimonial. Il offre une formation dans la production, la diffusion et la gestion des collections. Il permet une compréhension des enjeux liés à la culture du livre et du patrimoine, et une maîtrise des formes de médiation, de création ou de commercialisation adaptées à tous les publics.

Sensible aux mutations des pratiques culturelles, ce parcours prépare à des métiers liés aux missions en émergence (nouvelles pratiques sociales et citoyennes de médiation et de diffusion des savoirs, vie événementielle, nouveaux traitements des collections, mise à disposition et partage des contenus physiques et numériques).

La formation se caractérise par :

- un socle solide en Sciences de l'Information et de la Communication et, plus largement, en Sciences Humaines et Sociales
- le développement de la culture générale et des cultures métier de l'information et la communication permettant d'envisager une insertion professionnelle rapide
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, internet mobile, industries créatives, etc.)
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques
- un enseignement renforcé des langues.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation ouvre sur une large palette de métiers : les diplômés s'intègrent notamment dans les métiers du secteur de la chaîne du livre et de la culture, aussi bien dans le secteur public que privé. Le détenteur d'un BUT Information-Communication « Métiers du Livre et du Patrimoine » peut être recruté en tant que :

- responsable de la programmation culturelle
- représentant(e) d'édition
- chargé(e) de promotion
- assistant(e) d'édition
- secrétaire d'édition
- assistant(e) à la direction des ventes
- gestionnaire des droits en maison d'édition
- libraire-conseil en surface de vente
- responsable des ventes aux collectivités, etc.

La formation permet également de se présenter aux concours de la fonction publique d'État ou territoriale :

- concours d'Etat de bibliothécaire-adjoint spécialisé
- concours territoriaux d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- concours d'Etat et des collectivités territoriales dans le secteur des musées des Beaux-Arts et d'archéologie, des musées scientifiques et des musées de société

De nombreux Master de la discipline ou, plus largement, dans les filières ouvertes sur la médiation culturelle, sont accessibles aux étudiants du parcours MLP (sur dossier) et sont un prolongement naturel du diplôme : ils mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la littérature jeunesse, la valorisation culturelle et touristique du patrimoine, l'édition, la commercialisation du livre, les archives, la médiation de l'exposition, etc.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

L'obtention du BUT Information-Communication parcours Métiers du Livre et du Patrimoine atteste de l'acquisition de compétences fondamentales dans le domaine de la communication et de l'action culturelle permettant au professionnel de :

- Informer et communiquer au sein des organisations
- Analyser les pratiques et les enjeux liés à l'information et à la communication au niveau local, national et international
- Développer une offre culturelle
- Organiser des dispositifs de médiation, de communication ou de vente
- Gérer une organisation culturelle

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Au terme de la première année du BUT Information-Communication parcours MLP, le diplômé est en mesure de :

- Analyser et mettre en œuvre les pratiques de l'info-com nécessaires aux organisations :
 - Mobiliser les ressources des différentes disciplines pour l'élaboration d'un produit ou d'un service
 - Mobiliser les tendances de la culture numérique dans l'élaboration d'une action ou d'une production
 - Adapter ses propositions et actions à l'environnement socio-économique d'une organisation
- Informer et communiquer en contexte professionnel :
 - Utiliser différents modes et techniques d'expression et de communication en réponse à une commande
 - Produire des documents au service d'un projet en sélectionnant les outils et dispositifs de communication professionnels
 - S'approprier les théories de l'info-com pour évaluer sa pratique et l'adapter à l'évolution des contextes et outils
 - Respecter les règles du droit relatives à l'information et la gestion des données pour répondre aux exigences des différents métiers
- Développer une offre culturelle en réponse à une demande :
 - Se positionner dans l'environnement juridique et institutionnel des organisations culturelles
 - Acquérir les repères essentiels en Art et Littérature
 - Sélectionner les outils professionnels adaptés à la réalisation du projet (SI, bases informatiques, logiciels)
 - Travailler avec les fournisseurs et les différents prestataires œuvrant à la stratégie d'offre en s'ouvrant aux enjeux professionnels des politiques culturelles et territoriales
 - Développer une offre en cohérence avec l'ensemble, faisant preuve de créativité, en tenant compte de la politique documentaire et culturelle, des choix d'assortiment et du développement du catalogue
 - Contribuer à concevoir et réaliser un projet éditorial et culturel (maquette, mise en page, traitement d'image...)
- Mettre en œuvre les dispositifs de médiation :
 - Proposer des mises en public, en récit et en scène en utilisant le design d'espace (lumière, signalétique, emplacement...) et la scénographie (musées)
 - Assister à la conception et participer à la réalisation de médiations directes et indirectes
 - Élaborer un contenu de communication et le décliner sur les supports, médias et canaux appropriés en fonction de l'organisation, le client ou l'utilisateur
 - Appliquer les bonnes pratiques en situation de vente, de contact avec les usagers et d'animation de communautés en considérant les spécificités de l'organisation, des dispositifs et des publics

- Participer au fonctionnement d'une organisation en mobilisant les ressources et les compétences nécessaires :
 - S'approprier les fondamentaux du droit social et de la GRH pour s'insérer dans une organisation ou un groupe de travail
 - Travailler dans une organisation culturelle en comprenant son mode de fonctionnement (indicateurs, méthodes de travail, valeurs de l'organisation, culture d'entreprise, etc.)
 - Approfondir les logiques de gestion financière en les articulant à une réalité organisationnelle (faire un budget, analyser un bilan ou un compte d'exploitation, etc.)
 - Appliquer les principes de la gestion de projet pour co-construire ses activités

Modalités d'accès à l'année de formation :

Règles de progression (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 - 4.5) :

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE ;
- la poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Passerelles et paliers d'orientation (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 – 3.3) :

Dans chaque spécialité, des passerelles entrantes sont prévues sur les semestres 3 et 5. Les IUT affichent le nombre de places disponibles pour ces entrées latérales et réunissent sous la présidence du directeur, une commission d'admission chargée d'étudier les demandes et de préciser le contrat pédagogique de l'entrant.

Pour les spécialités disposant de places dans leur capacité d'accueil : les demandes d'admission en BUT 3^{ème} année passent par un dépôt de candidature sur [e-candidat](#) (calendrier des sessions publié sur le site web de l'IUT)

En cas de reprise d'études éligible à un dispositif de financement (exemple FONGECIF) s'adresser au préalable au service de formation continue et d'alternance (SEFCA) Tél 03 80 39 51 80 Mél alternance-iut@u-bourgogne.fr

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 15 avril 2022 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

BUT 3 Information-Communication option MLP

SEMESTRE 5

COMPETENCES	Libellé	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type évaluation	Coeff	ECTS
C5.1	Intégrer les enjeux info-communicationnel d'une organisation	53	196	61	140	310	CC	70	7
C5.2									
C5.3	Inventer une offre culturelle innovante							70	7
C5.4	Concevoir les dispositifs de médiation							80	8
C5.5	Manager des ressources et des équipes en fonction de la politique de l'organisation culturelle et son adaptation à l'environnement							80	8

RESSOURCES	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C5.1	C5.2	C5.3	C5.4	C5.5
R5- Initiation aux relations et à la communication interculturelles	0	10	5		15	9				
R5- Responsabilité sociale des organisations	10	10	0		20	10				
R5- Sciences de l'information et de la communication	15	0	0		15	9				
R5- Projet Personnel et Professionnel		10			10	5		5	5	5
R5- Intelligence économique		20			20	9				
R5- Littérature, Arts et SHS; perspective internationale	28				28			11		
R5- Marché éditorial et stratégie d'offre		10	10		20			14		
R5- Présence numérique des organisations		20			20			12	11	
R5- Ecrits professionnels - mise à niveau		4	10		14				10	
R5- Médiation et communication		16			16				12	14
R5- Production audiovisuelle et numérique		10	14		24				10	
R5- Pratique et outils professionnels		10	14		24					15
R5- Création d'organisation		20			20					14
TOTAL RESSOURCES	53	140	53		246	42	0	42	48	48
SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C5.1	C5.2	C5.3	C5.4	C5.5
SAÉ 5 - Créer un guide lecteur ou un catalogue de collection		26	4	64	30	12		14	15	15
SAÉ 5 - Concevoir un projet culturel		28	4	64	32	15		13	16	16
Portfolio		2		12	2	1		1	1	1
TOTAL SAE	0	56	8	140	64	28	0	28	32	32
TOTAL RESSOURCE SAÉ du S5	53	196	61	140	310	70	0	70	80	80

SEMESTRE 6

COMPETENCES	Libellé	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type évaluation	Coeff	ECTS
C6.1	Intégrer les enjeux info-communicationnels d'une organisation	31	105	24	80	160	CC	70	7
C6.2									
C6.3								70	7
C6.4								80	8
C6.5								80	8

RESSOURCES	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C6.1	C6.2	C6.3	C6.4	C6.5
R6- Sciences humaines et sociales	15	0	0		15	18				
R6- Relations et communication interculturelles	0	15	0		15	19				
R6- Projet Personnel et Professionnel		10			10	5		5	5	5
R6- Littérature, Arts et SHS: mise en œuvre	16				16			9		
R6- Gestion, connaissance et valorisation des fonds		16	10		26			16		12
R6- Management des organisations	0	16			16			12	14	15
R6 - Ecrits professionnels		0	14		14				15	16
R6- Dispositifs numériques pour la valorisation des collections	0	16	0		16				14	
TOTAL RESSOURCES	31	73	24		128	42	0	42	48	48
SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C6.1	C6.2	C6.3	C6.4	C6.5
SAÉ 6- Répondre à une commande		16		36	16	6		6	6	6
SAÉ 6- Réaliser un projet culturel		16		36	16	6		6	7	7
Stage					0	15		15	18	18
Portfolio				8	0	1		1	1	1
TOTAL SAE	0	32	0	80	32	28	0	28	32	32
TOTAL RESSOURCE SAÉ du S6	31	105	24	80	160	70	0	70	80	80

TOTAL NIVEAU 3	S5 + S6	CM	TD	TP	Projet	Total hors Projet	Coefficients			ECTS
		84	301	85	220	470	600			60

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 15 avril 2022 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

 Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelier universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelier universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelier universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelier universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelier universitaire de technologie ».